
BANGLADESH

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

Bangladesh Bureau of Statistics, Statistics Division, Ministry of Planning, 41 Siddhegwari, Dhaka.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1951, 1961, 1974 et 1981. La présente description se réfère principalement au recensement de 1981, mais il y est aussi fait référence aux recensements précédents (cf. para. 8), ainsi qu'au prochain recensement (cf. para. 9).

3. Champ du recensement :

a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays, à l'exception de deux enclaves du Bangladesh (Angurpeta et Dahagram) où, en raison de certains troubles, le recensement n'a pas pu être effectué.

b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges, à l'exception des résidents étrangers et des nationaux résidant à l'étranger.

4. Période de référence :

La période de référence retenue dans les questions posées sur la population active et l'emploi est une courte période, à savoir le jour même du recensement. Mais pour les personnes qui ne travaillaient pas, on a utilisé une longue période (6 mois).

5. Principaux sujets :

- | | |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge : | oui |
| b) Population active, par sexe et groupe d'âge : | oui |
| c) Population active, par industrie et par sexe : | non |
| d) Population active, par profession et par sexe : | oui |
| e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : | non |
| f) Durée du travail : | non |
| g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : | non |

Réf. a) L'âge est défini en termes d'âge révolu à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions :

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 10 ans et plus (à l'exception de celles mentionnées sous 3 a) et 3 b) ci-dessus) qui, pendant les périodes de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pourvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 10 ans et plus (à l'exception de celles mentionnées sous 3 a) et 3 b) ci-dessus) qui, au moment du recensement, effectuaient à domicile ou à l'extérieur un travail ayant une valeur économique. Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- iv) les conscrits (service militaire ou civil);
- v) les détenteurs de plusieurs emplois.

Aucune des catégories ci-dessus ne peut être identifiée séparément.

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 10 ans et plus (à l'exception de celles mentionnées sous 3 a) et 3 b) ci-dessus) qui, pendant les 6 mois précédant le recensement, étaient sans emploi et à la recherche d'un travail. Les chômeurs

n'ont pratiquement pas pu être identifiés au recensement de 1981, parce que la catégorie "Ne travaille pas" englobait aussi certaines personnes inactives comme les étudiants, les ménagères et les invalides.

7. Classifications utilisées :

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par profession. Il n'y a pas eu de classification par industrie ni d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Aucune classification par industrie n'a été faite.

b) *Profession* : La question spécifique posée aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer le groupe de professions est "Quelle était la profession principale de X (nom de la personne) pendant la période de référence?". Il y avait 5 groupes précodés pour la profession principale des personnes pourvues d'un emploi, à savoir : agriculture (culture); sylviculture/pêche/bétail; industries manufacturières; commerce; autres. Il n'a pas été établi de liens avec la Classification internationale type des professions (CITP-68).

c) *Situation dans la profession* : Aucune classification d'après la situation dans la profession n'a été faite.

8. Recensements de population antérieurs :

On peut résumer comme suit les principales différences par rapport aux recensements précédents :

En 1951, la limite d'âge inférieure retenue pour l'inclusion dans la population active était 12 ans; en 1961 et 1974, cette limite était 10 ans.

En 1951, 1961 et 1974, la période de référence était une semaine pour les activités non agricoles. Aucune période de référence n'a été utilisée pour les activités agricoles.

En 1951, la main-d'oeuvre comprenait toutes les personnes qui étaient, soit pourvues d'un emploi soit à la recherche d'un travail au mois de janvier de cette année-là. Elle excluait le personnel des services de défense. Étaient aussi exclus de la main-d'oeuvre les zamindars qui percevaient un loyer en espèces ou en nature pour celles de leurs terres qui étaient cultivées par des tiers. En 1961 et 1974, toutes les personnes âgées de 10 ans et plus devaient indiquer si : i) elles travaillaient; ii) elles étaient à la recherche d'un travail; iii) elles ne travaillaient pas ni ne cherchaient du travail (ce groupe comprend les étudiants, les personnes percevant une pension ou un loyer, les détenus et les pensionnaires des asiles d'aliénés, les mendiants, les personnes à charge, etc.). Pour i) et ii), la question sur la profession principale n'a été formulée et codée que par la suite. La question sur le nom et le type de l'industrie a été posée à toutes les personnes, hormis les cultivateurs.

En 1961 et 1974, on a utilisé un code spécial pour les chômeurs et pour les personnes en quête de travail.

En 1951, 1961 et 1974, on a posé la question sur la branche d'activité à toutes les personnes pourvues d'un emploi et à tous les chômeurs ayant précédemment travaillé. Les uns comme les autres devaient fournir des détails sur leur profession actuelle ou précédente.

Concernant la situation dans la profession, les travailleurs non agricoles étaient classifiés comme suit en 1951 et 1960 : employeur; salarié; travailleur indépendant et travailleur familial non rémunéré. En 1974, ils étaient classifiés ainsi : employeur; salarié; travailleur indépendant; aide familial. En 1951, les travailleurs agricoles comprenaient les groupes suivants : zamindar (perçoit un loyer en espèces ou en nature pour la terre cultivée par des tiers); exploitant (verse un loyer en espèces ou en nature pour la terre qu'il cultive); ouvrier. En 1961 : propriétaire exploitant; tenancier; métayer et aide familial; et, en 1974, les groupes suivants : cultivateur propriétaire; propriétaire exploitant sa propre parcelle; métayer; manœuvre agricole; aide familial.

9. Prochain recensement de population :

Il est prévu pour 1991. Mais il n'a pas encore été décidé s'il rassemblera des informations sur la population active et ses composantes ni si les mêmes questions et les mêmes périodes de référence seront utilisées pour déterminer et décrire la population active et ses composantes.